

# La protection sociale à l'épreuve du vieillissement

Chaire TDTE et Rexecode



Rexecode

Alain VILLEMEUR (TDTE), Lucien SAUDUBRAY (TDTE)  
Denis FERRAND (REXECODE), Olivier REDOULES (REXECODE)

## Résumé :

Le vieillissement demeure l'un des grands impensés des politiques publiques françaises. Alors que la part des personnes âgées de 65 ans et plus était de 21,8 % en 2024, elle pourrait atteindre 28,7 % d'ici 2070. À l'inverse, la part des moins de 20 ans, actuellement de 23 %, diminuerait pour atteindre 21,3 % à la même échéance.

La transition démographique devrait engendrer une forte augmentation des dépenses sociales, particulièrement dans les retraites et la santé. D'ici 2040, à structure de financement inchangée, le surcoût lié au vieillissement atteindrait environ 85 milliards d'euros pour les retraites et 20 milliards pour le système de santé (*Note d'analyse n°111 – France Stratégie*).

Cette double dynamique – allongement de l'espérance de vie et raréfaction relative de la jeunesse – appelle donc à une révision en profondeur de la gouvernance de notre modèle social. Les problématiques qui doivent être prioritaires pour reconstruire la viabilité de notre protection sociale sont nombreuses : la faible participation des seniors au marché du travail, une épargne faiblement investie, une productivité en berne, une structure de financement peu soutenable, l'impact potentiellement négatif du financement sur la croissance économique, la déconnexion croissante entre création d'emplois et rendement fiscal et social, un lien défavorable entre notre modèle de financement et le financement des projets risqués et innovants et enfin un besoin de financement externe à anticiper.

## Table des matières

|                                                                                                 |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Résumé : .....                                                                                  | 2  |
| Introduction .....                                                                              | 4  |
| L'évolution des dépenses de la protection sociale .....                                         | 5  |
| L'évolution du financement de la protection sociale .....                                       | 6  |
| Face à ce défi, les faiblesses françaises .....                                                 | 7  |
| Un faible taux d'activité des seniors .....                                                     | 7  |
| Une épargne faiblement investie .....                                                           | 8  |
| Un déficit de productivité .....                                                                | 9  |
| Une structure de financement peu soutenable face au vieillissement .....                        | 10 |
| Un impact potentiellement négatif du financement sur la croissance économique .....             | 12 |
| Une déconnexion croissante entre création d'emploi et rendement fiscal et social .....          | 13 |
| Un lien défavorable entre notre modèle et le financement des projets risqués et innovants. .... | 14 |
| Un besoin de financement externe à anticiper .....                                              | 15 |
| Des questionnements majeurs pour l'avenir .....                                                 | 16 |

## Introduction

L'idée d'un système universel de protection sociale s'impose dans l'immédiat après-guerre. En mars 1944, le Conseil national de la Résistance inscrit dans son programme un « plan complet de Sécurité sociale visant à assurer, à tous les citoyens, des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail ». Cet objectif de solidarité nationale trouve une traduction juridique l'année suivante avec les ordonnances fondatrices des 4 et 19 octobre 1945. Celles-ci créent un régime général de Sécurité sociale sur un modèle bismarckien : financement assis sur les cotisations des employeurs et des salariés, gestion confiée aux partenaires sociaux, et intégration de la plupart des actifs (salariés, indépendants, exploitants agricoles).

En 1946, le Préambule de la Constitution de la IV<sup>e</sup> République consacre ce droit en affirmant l'accès pour tous à « la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs ». La Sécurité sociale devient ainsi un pilier central de l'État social français, articulant une logique assurantielle avec une ambition universelle de droits sociaux.

Désormais, six grands risques sociaux peuvent être distingués :

- Maladie–Santé : soins, indemnités de maladie, prise en charge des accidents du travail.
- Vieillesse–survie : retraites, prestations minimales de vieillesse, aides liées à la perte d'autonomie.
- Famille : prestations liées à la charge d'enfant et au soutien à la parentalité.
- Emploi : indemnisation du chômage et dispositifs d'insertion ou de réinsertion professionnelle.
- Logement : aides personnelles et dispositifs de maintien dans le logement.
- Pauvreté–exclusion : minima sociaux et dispositifs d'accompagnement.

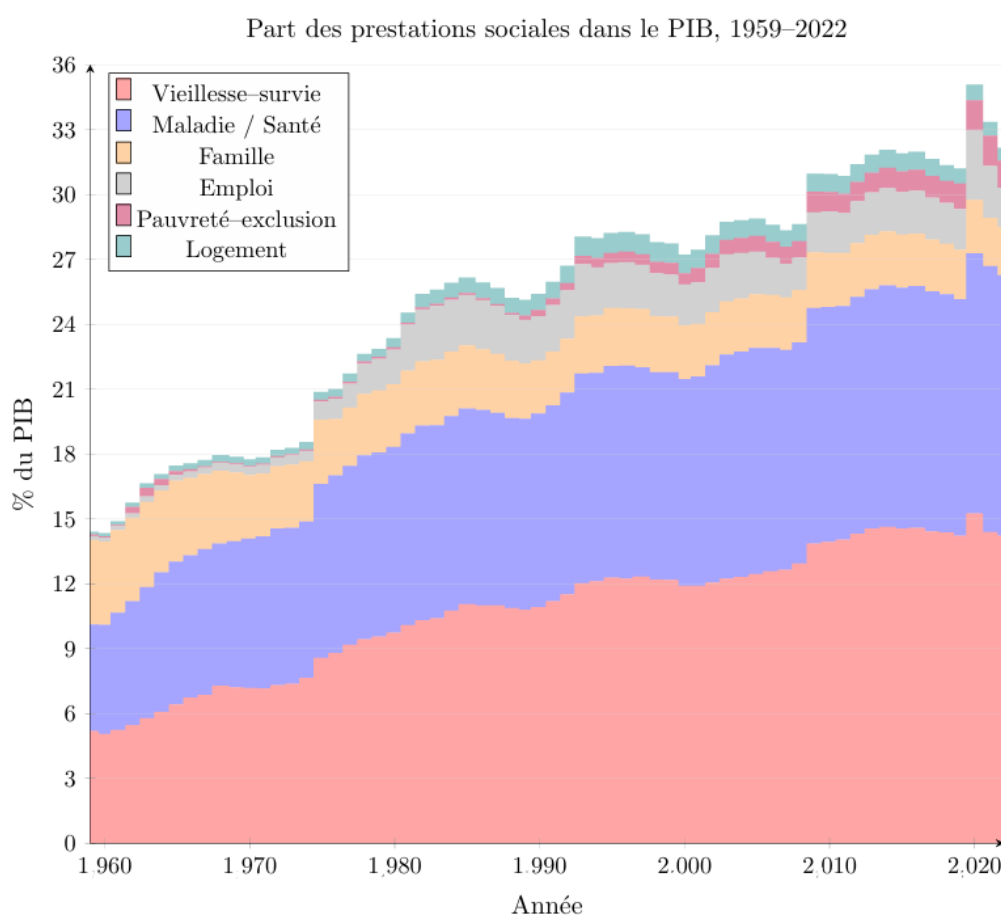
Cette note<sup>1</sup> a pour ambition de caractériser les grandes évolutions de la protection sociale, tant du point de vue des dépenses que celui du financement ainsi que de recenser les faiblesses françaises compromettant l'avenir de la protection sociale. En définitive le financement de la protection sociale n'apparaît pas soutenable sur le long terme et des questionnements majeurs s'imposent.

---

<sup>1</sup> Cette note est issue d'une première note qui a été enrichie : « La protection sociale à l'épreuve du vieillissement » (Lucien Saudubray, TDTE, septembre 2025).

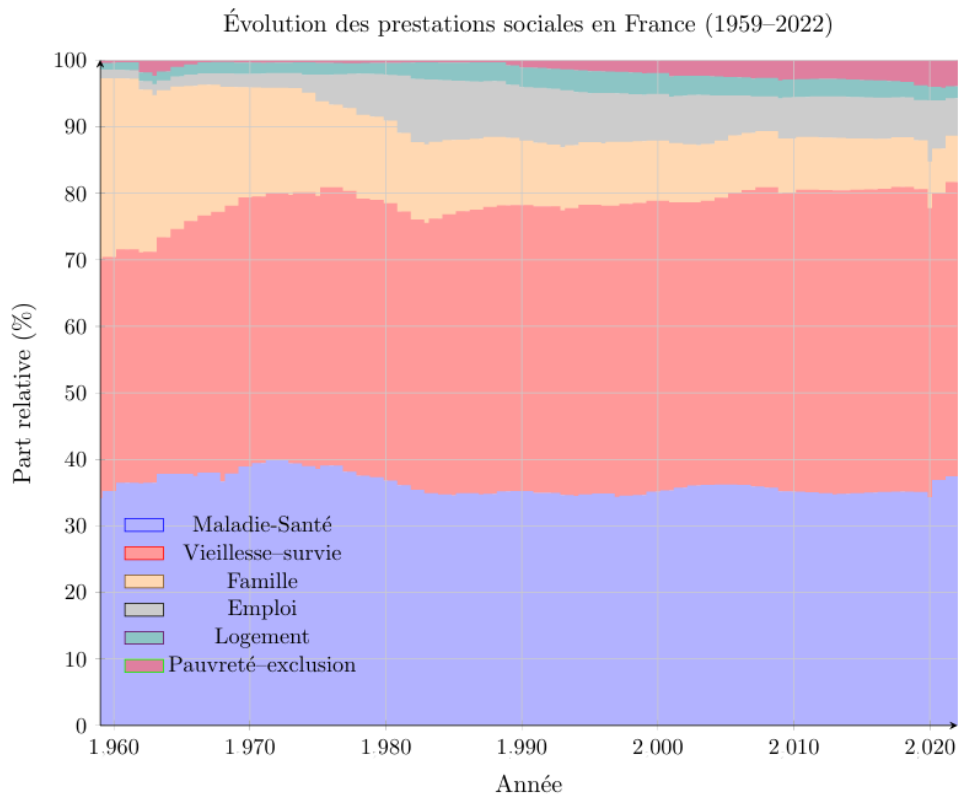
## L'évolution des dépenses de la protection sociale

Depuis 1959, les dépenses de protection sociale ont connu une croissance continue, passant de 14 % du PIB à plus de 31,5 % en 2024, avec un pic inédit de 35 % en 2020 au plus fort de la crise sanitaire. Cette progression s'explique avant tout par la dynamique des postes vieillesse-survie et santé, qui représentent ensemble entre 70 et 80 % des prestations. Leur montée en charge résulte à la fois du vieillissement démographique et de l'élargissement progressif de la couverture collective des risques.



*Lecture : En 2021, les prestations de protection sociale représentent 33,3 % du PIB. Parmi ces prestations, celles du risque maladie représentent 10,2 % du PIB. En 1975, 1993, 2009 et 2020, le PIB a fortement baissé en volume, entraînant une hausse marquée de la part des prestations sociales dans le PIB.*

La composition interne des dépenses illustre également des réallocations structurelles. Les prestations familiales, qui représentaient plus du quart du total au début des années 1960, ne pèsent plus que 7 % aujourd'hui. À l'inverse, les dispositifs liés à la pauvreté et à l'exclusion, quasi inexistantes jusqu'à la création du RMI en 1988, représentent désormais près de 4 % des prestations. Les dépenses liées à l'emploi évoluent de manière fortement contracyclique, s'amplifiant lors des chocs économiques (années 1970–1980, puis 2020). Enfin, la branche santé illustre les tensions récurrentes entre maîtrise des coûts et besoins croissants : après plusieurs décennies de dépassements répétés, la régulation des dépenses avait permis une stabilisation, avant d'être suspendue par l'urgence sanitaire de 2020–2021.

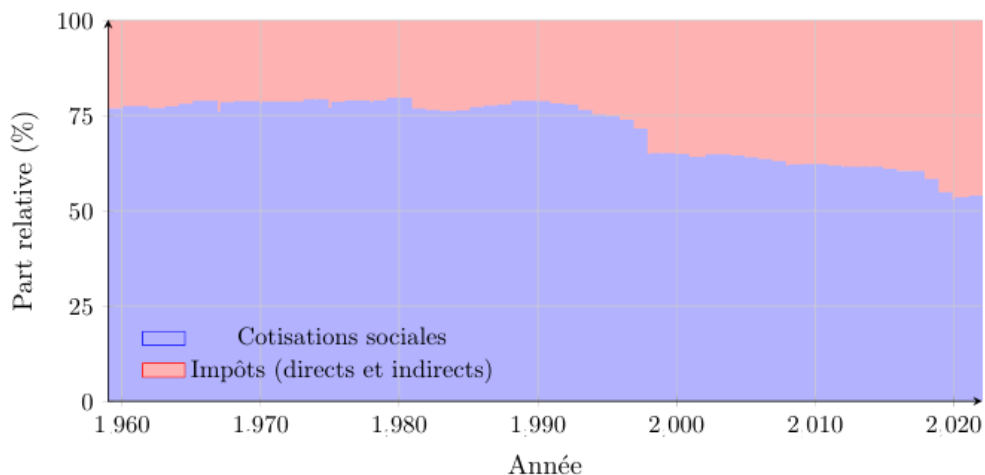


*Lecture : la part des prestations de vieillesse-survie s'est accrue, passant d'environ 36% au début des années 1960 à près de 44% en 2022. À l'inverse, les prestations liées à la famille se sont nettement contractées, de 27% à moins de 7% sur la même période. Les dépenses de santé, quant à elles, demeurent relativement stables autour de 35%, malgré des fluctuations conjoncturelles.*

## L'évolution du financement de la protection sociale

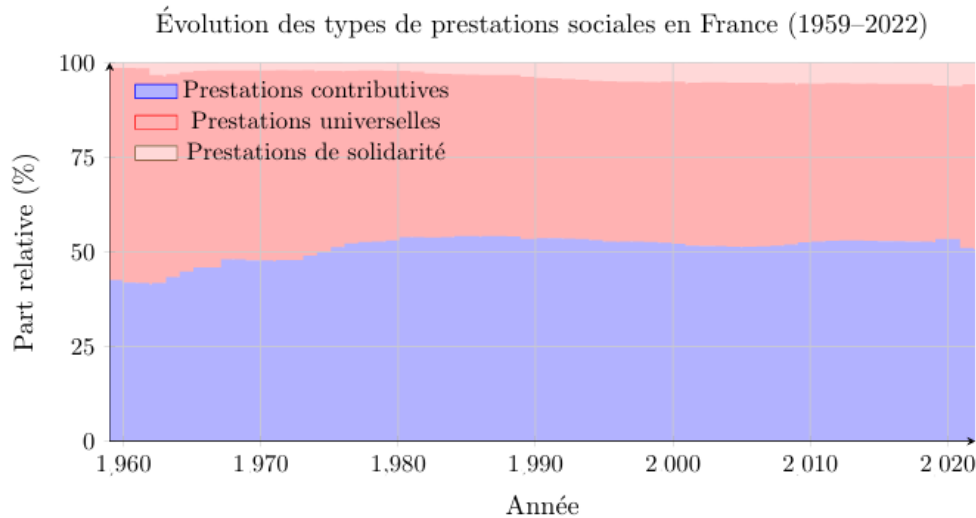
Le financement de la protection sociale, initialement obéissant à une logique assurantielle (bismarckienne), a évolué vers une logique mixte, basée à la fois sur les cotisations et sur l'impôt.

Part des cotisations et des impôts dans les ressources de la protection sociale (1959–2022)



*Lecture : Les cotisations sociales représentaient près de 80% du financement de la protection sociale en 1974, contre 60% en 2017 et moins de 54% en 2022.*

Les cotisations sociales représentaient près de 80 % du financement de la protection sociale en 1990, contre seulement 54 % en 2022. Du côté des prestations, la moitié obéit encore à une logique contributive.



*Lecture : Les prestations contributives (retraite, chômage, accidents du travail) sont passées de 47% en 1970 à 53% en 2020 parmi l'ensemble des prestations sociales. À l'inverse, le poids des dépenses universelles de protection sociale (famille, maladie) a reculé sur la même période.*

Ce basculement progressif vers un financement par l'impôt s'est accompagné d'un affaiblissement du lien contributif. L'entremêlement de prestations relevant de logiques différentes entretient un flou institutionnel qui nuit à l'efficacité et à la légitimité du système. Pour restaurer cette clarté, il est essentiel de rétablir un lien fort entre contribution et droits, condition nécessaire à la légitimité et à la neutralité économique des prélèvements sociaux (Bozio et al., 2019). En l'absence de ce lien, les cotisations sont perçues comme de simples taxes.

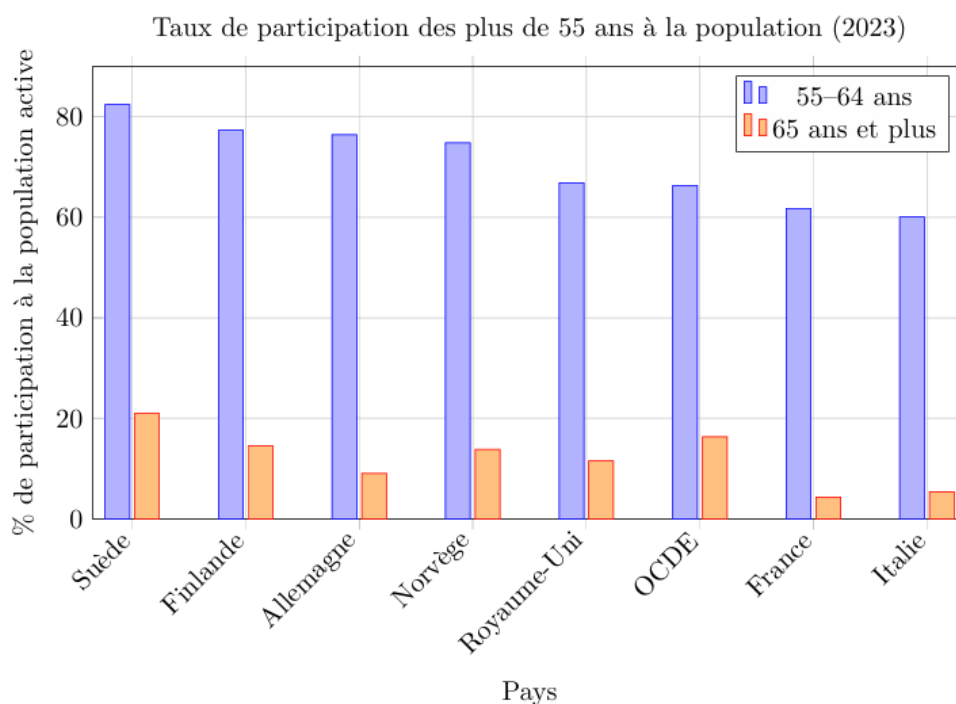
Une distinction plus transparente s'impose :

- Les dépenses relevant de la solidarité doivent être financées par l'impôt.
- Les dépenses de nature assurantielle doivent être financées par les cotisations sociales, perçues comme un salaire différé.

## Face à ce défi, les faiblesses françaises

### Un faible taux d'activité des seniors

La France sous-emploie structurellement sa population senior. Ce sous-emploi constitue une double perte : un manque à gagner économique pour le tissu productif et un coût pour les finances publiques. Avec un taux d'activité des 55–64 ans plafonnant à 61 % (contre 76 % en Allemagne et 82 % en Suède), la France se prive d'un réservoir de travail considérable. Ce désengagement accentue le déséquilibre intergénérationnel du financement de la protection sociale, concentré sur les jeunes actifs.



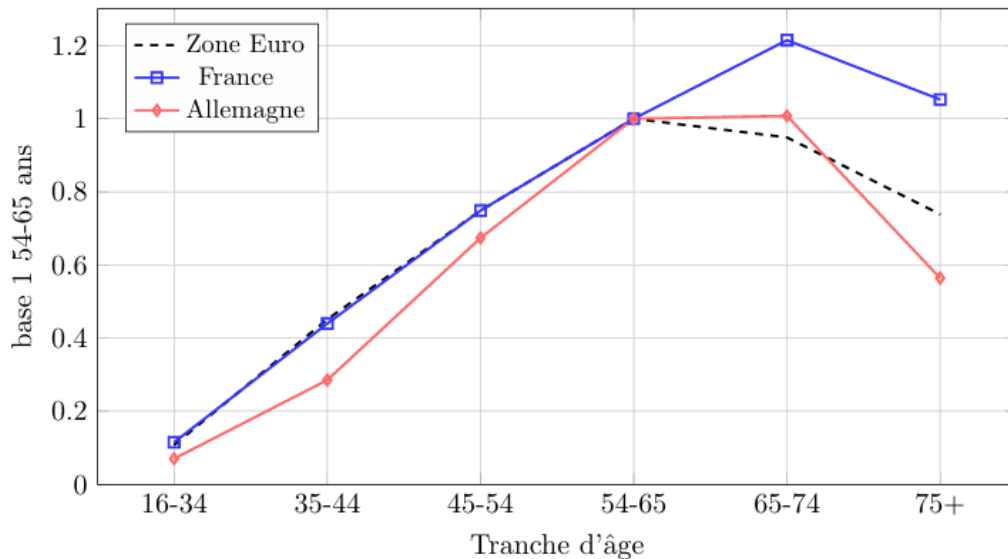
Lecture : En 2023, le taux de participation en France des 55-65 ans est de 61% contre 66% en moyenne dans les pays de l'OCDE.

Ce phénomène s'explique en partie par une inadéquation des compétences des seniors. Les Français de 55 à 65 ans présentent des scores sensiblement inférieurs à la moyenne de l'OCDE en littératie, numératie et résolution de problèmes en environnements numériques (*PLAAC 2023, OCDE*). Ce décalage suggère un déficit de formation tout au long de la vie. Là où les jeunes Français se situent autour de la moyenne de l'OCDE, leurs aînés ne disposent pas d'outils suffisants pour s'engager plus longtemps dans l'activité.

Les conséquences de cette fracture sont notables. À niveau d'éducation équivalent, une hausse des compétences en numératie est associée à une augmentation sensible de la participation à l'emploi. Le sous-investissement dans les compétences est donc coûteux économiquement, mais aussi socialement, puisqu'il est corrélé à une moindre satisfaction de vie, une santé perçue plus fragile et un moindre engagement civique.

### Une épargne faiblement investie

Un autre levier majeur concerne l'allocation de l'épargne dans une société vieillissante. Depuis une décennie, le patrimoine net des seniors dépasse celui des actifs, traduisant une concentration croissante des richesses dans les classes d'âge les plus avancées et une patrimonialisation de l'économie. Ce déséquilibre pose un double problème : d'une part, une question d'équité intergénérationnelle ; d'autre part, une inefficacité économique structurelle liée à une épargne abondante mais faiblement mobilisée.



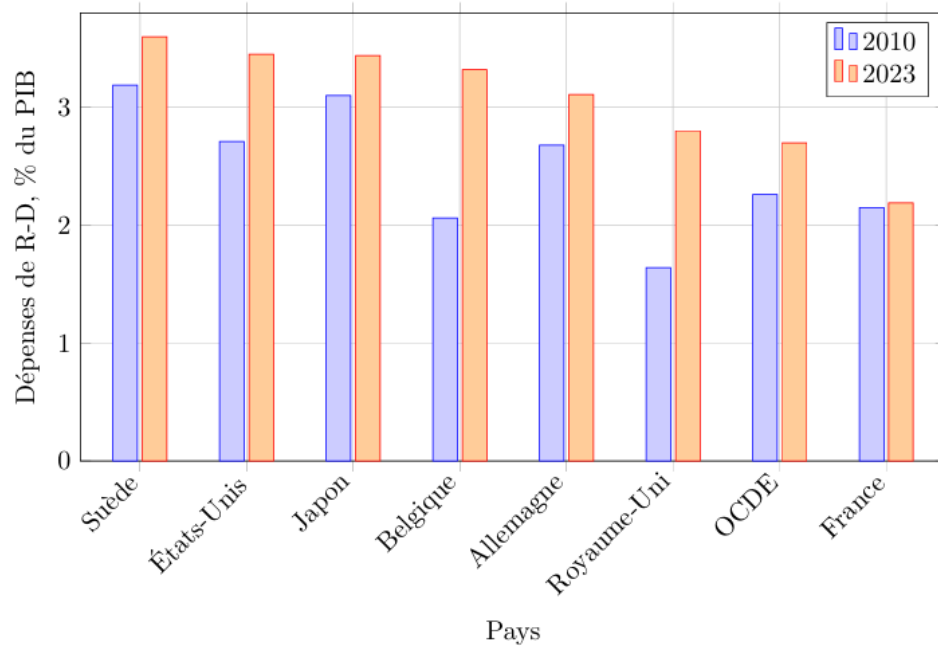
Patrimoine net médian par tranche d'âge en Europe en 2021

*Lecture : En France, le patrimoine des seniors est supérieur à celui des actifs. En 2021, le patrimoine net médian en France des 65-74 ans était 20% plus élevé que celui des 54-65 ans, contre 5% de moins en moyenne dans la zone Euro.*

Cette « sur-épargne » des seniors se caractérise par une faible orientation vers les investissements productifs ou porteurs d'avenir (Masson et Touzé, 2019). Corriger cette dérive implique une révision ambitieuse du régime fiscal de la transmission et de la détention patrimoniale. Un système incitatif encourageant les donations en amont de la succession pourrait réorienter une partie de cette richesse vers les jeunes générations. En parallèle, la création d'un fonds collectif — alimenté par une épargne obligatoire ou fléchée — permettrait de canaliser ces ressources vers des investissements de long terme, productifs et favorables au financement futur de la protection sociale.

## Un déficit de productivité

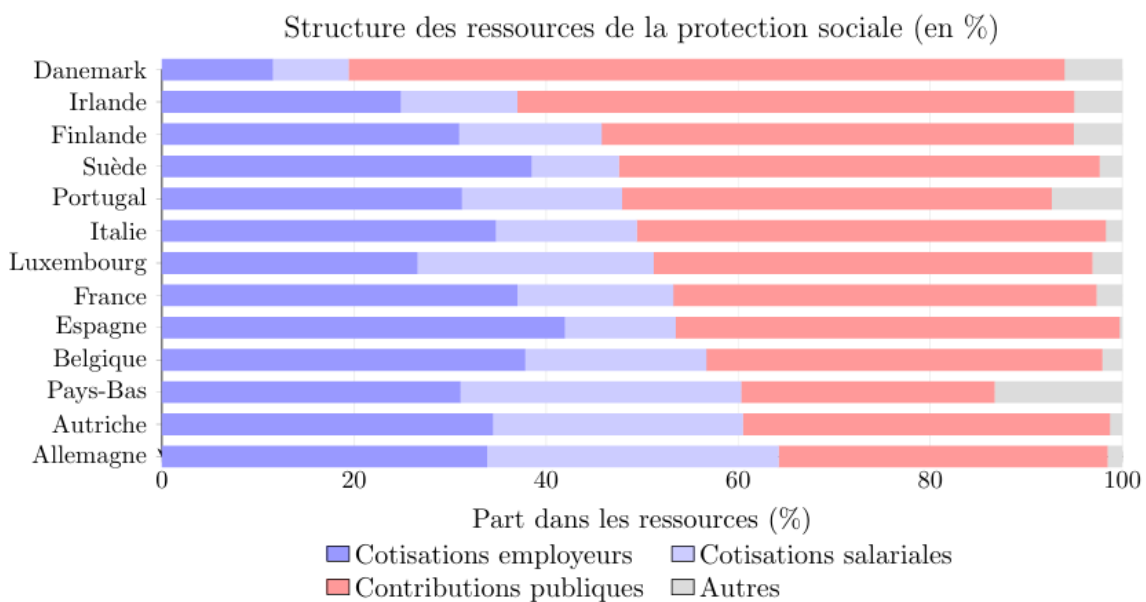
Depuis 2019, la productivité par tête en France accuse un retard par rapport à sa tendance antérieure. Ce décrochage s'explique en partie par un sous-investissement chronique dans la recherche. En 2023, la France consacre 2,2 % de son PIB à la R&D, contre 3,1 % en Allemagne, 3,5 % au Japon, 3,6 % aux États-Unis et même 5,2 % en Corée du Sud. Ce déficit d'investissement dans la connaissance limite les gains de productivité à long terme et freine l'adaptation du tissu productif aux nouvelles contraintes technologiques. Alors que de nombreux pays de l'OCDE mettent en œuvre des politiques ambitieuses de hausse des dépenses de recherche, la France maintient un budget quasi stagnant.



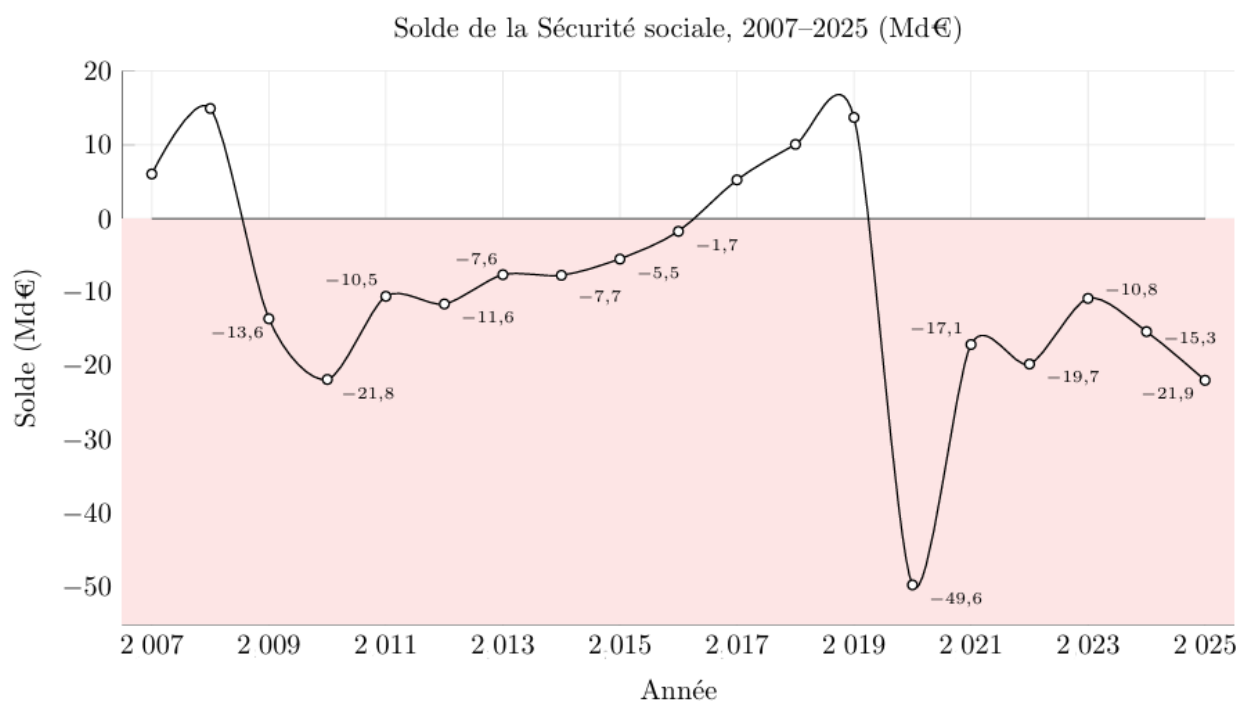
Lecture : Entre 2010 et 2023, la proportion du PIB consacré par la France à la R&D a stagné alors qu'elle a augmenté de 20% en moyenne dans les pays de l'OCDE sur la même période.

### Une structure de financement peu soutenable face au vieillissement

La soutenabilité du système de protection sociale dépend aussi de sa structure de financement. Dans un contexte de vieillissement démographique, la diminution relative du nombre d'actifs par rapport aux inactifs rend difficile un financement reposant essentiellement sur les cotisations des travailleurs.



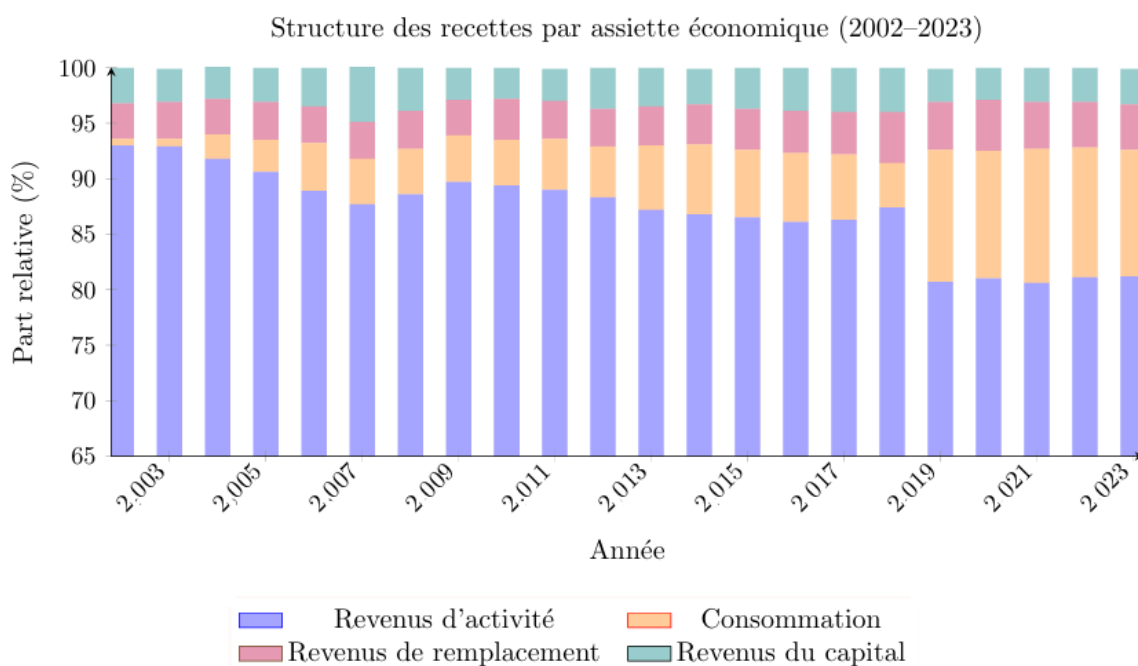
Les pays nordiques (Danemark, Suède, Finlande) recourent davantage aux contributions publiques, c'est-à-dire à un financement assis sur l'impôt. À l'inverse, dans les systèmes reposant principalement sur les cotisations sociales, la contraction de la population active réduit mécaniquement l'assiette contributive alors même que les besoins de financement augmentent. Un recours accru aux impôts généraux permet d'élargir la base de financement à l'ensemble de la collectivité et apparaît ainsi comme une option plus soutenable à long terme.



Le déficit de la Sécurité sociale s'établit à -15 Md€ en 2024 (soit 0,6 % du PIB), après le creux historique de -49,6 Md€ en 2020 et un déficit de -21,9 Md€ anticipé en 2025. Autrement dit, malgré le reflux post-Covid, le solde reste durablement négatif. Ce déficit est à la fois conjoncturel et structurel : conjoncturel par l'onde longue de la crise sanitaire, structurel par la démographie et par la base de financement.

En France, la protection sociale repose historiquement sur les revenus du travail. Depuis les réformes récentes, notamment à partir de 2017, ses sources de financement se sont progressivement diversifiées, renforçant ainsi la résilience du système.

La part des revenus d'activité dans le financement des régimes de base a fortement reculé entre 2002 et 2019, passant de 93,0 % à 80,7 % (soit plus de douze points de baisse). En parallèle, la contribution assise sur la consommation a nettement progressé : de 0,6 % en 2002, elle dépasse désormais 11 % depuis 2020, principalement du fait de la réaffectation d'une fraction de TVA. Les revenus de remplacement représentent environ 4,1 % du financement total en 2023, en légère progression, tandis que la part issue des revenus du capital demeure limitée, autour de 3,2 %.



*Lecture : Depuis 2019, la part des recettes issues de la consommation a fortement progressé, atteignant plus de 12% en 2021.*

## Un impact potentiellement négatif du financement sur la croissance économique

Depuis plusieurs décennies, les Gouvernements successifs ont eu à cœur de concilier trois objectifs :

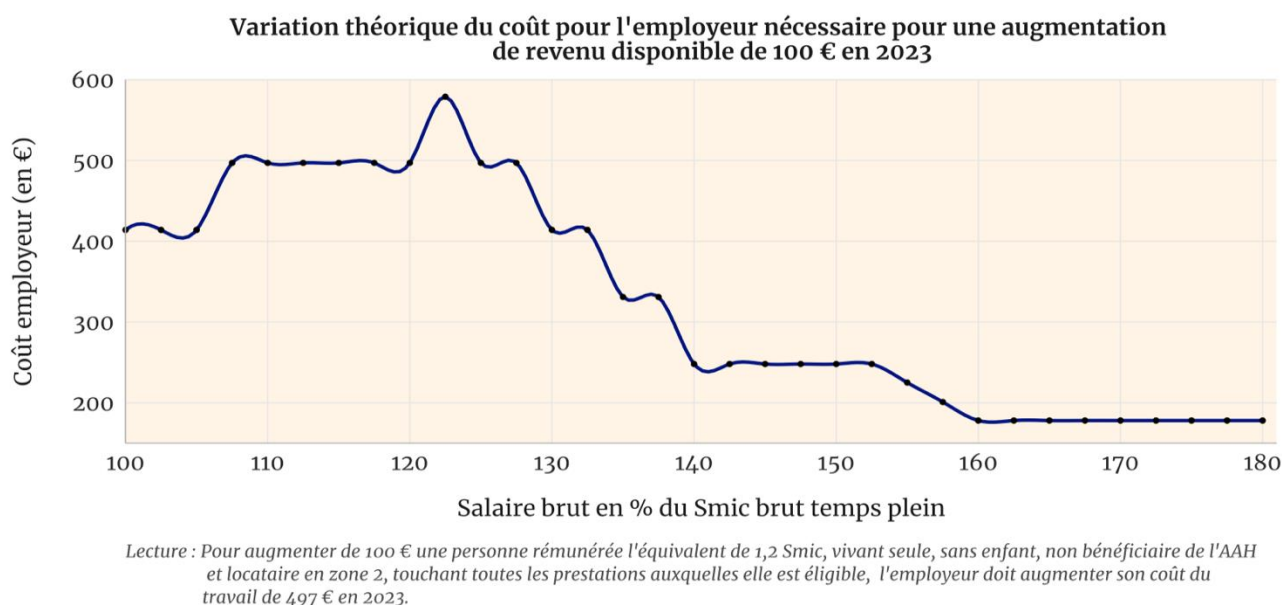
- Le maintien d'un haut niveau de dépenses publiques de protection sociale liées au vieillissement, en lien avec une durée passée à la retraite plus importante, un niveau de vie à la retraite relativement élevé et une prise en charge maximale des dépenses de santé ; le financement de ces dépenses sociales a conduit à une hausse tendancielle des taux de cotisation sociale, complétée par un recours croissant au financement par l'impôt (notamment la CSG et la TVA) ;
- La croissance du niveau de vie minimal des salariés, c'est-à-dire ceux rémunérés au SMIC : celui-ci est revalorisé automatiquement selon une formule légale dépendant de l'inflation des prix à la consommation mesurée pour les ménages du premier quintile de revenus et du pouvoir d'achat des salaires des ouvriers et des employés ; il a bénéficié de plusieurs coups de pouce et d'une hausse de son taux horaire lors du passage aux 35 heures ; le pouvoir d'achat des salariés au voisinage du SMIC a également été soutenu par la mise en place de la prime pour l'emploi puis de la prime d'activité, et la suppression de la première tranche d'impôt sur le revenu ;
- La préservation de l'accès à l'emploi pour les travailleurs les moins qualifiés, par des mécanismes d'allègements de cotisations sociales, afin de neutraliser la hausse du coût du travail résultant mécaniquement de la hausse du SMIC et des taux de cotisations de droit commun. Les allègements de cotisations représentent une moindre recette théorique de l'ordre de 75 milliards d'euros, qui reflète la prise en charge croissante par l'impôt ou par le budget général de l'Etat de la dépense sociale originellement financée par les cotisations.

Ces choix politiques ont eu deux grandes conséquences sur le marché du travail, qui singularisent la France par rapport aux autres pays européens comparables :

- Un fort tassement des niveaux de vie issus des salaires, conduisant à un resserrement de l'écart entre le niveau de vie au SMIC et celui au salaire médian ;

- Une forte progressivité des prélèvements sur les salaires, proches de 0 au niveau du SMIC, et fortement croissants le long de l'échelle des salaires, notamment entre 1 et 1,6 SMIC, pour se stabiliser à des niveaux très élevés au-delà de 2,5 SMIC, conduisant à une surfiscalisation du travail qualifié.

Conséquence de cette forte progressivité : le gain net que le salarié tire à accroître sa productivité par la formation ou l'expérience est très limité. C'est ainsi qu'à certains niveaux de salaires proches du SMIC, la hausse de productivité qui justifie une hausse du coût du travail de 500 euros par mois, procure pour le salarié une hausse de son revenu disponible de seulement 100 euros (cf. A. Bozio et E. Wasmer, 2024). Cette situation fait craindre le risque d'un affaiblissement entretenu de la productivité du travail qui pèserait sur la croissance économique et sur les recettes publiques qui en découlent.



### Une déconnexion croissante entre création d'emploi et rendement fiscal et social

Contrairement à ce qui pouvait être espéré, la hausse du taux d'emploi intervenue depuis dix ans ne s'est pas accompagnée par un redressement des comptes publics. De fait, depuis un point bas touché en 2014, la proportion de la population en âge de travailler qui est en emploi a gagné six points pour atteindre 69,5 %. Le déficit public a quant à lui encore augmenté par rapport à 2014, de 4,6 à 5,8 points de PIB.

Parmi les explications, la spécialisation française dans des emplois faiblement rémunérés s'est significativement renforcée durant cette période. En effet, 71% des emplois créés depuis 2014 l'ont été dans des secteurs d'activité dont le salaire moyen par tête est inférieur au salaire moyen de l'ensemble des secteurs, soit une proportion supérieure de dix points à leur poids dans l'emploi total en 2014.

Cette situation procède notamment de la politique de préservation de l'accès à l'emploi pour les travailleurs les moins qualifiés au moyen des mécanismes d'allègements de cotisations sociales adoptés depuis le début des années 1990. Ceux-ci neutralisent la hausse du coût du travail résultant mécaniquement des hausses

passées du SMIC et de celle des taux de cotisations de droit commun qui visaient à faire face à des dépenses sociales croissantes.

Mais ces allègements de cotisations représentent désormais une moindre recette théorique de l'ordre de 75 milliards d'euros. Ils reflètent la prise en charge croissante par l'impôt ou par le budget général de l'Etat de la dépense sociale originellement financée par les cotisations.

En contribuant à favoriser l'emploi faiblement qualifié et en bridant l'emploi très qualifié à la compétitivité érodée, ce système produit un rendement fiscal et social médiocre. En effet, la recette publique par emploi décroît à mesure que sa structure se déplace vers le travail faiblement rémunéré. Pire il n'a pas amélioré l'insertion du public pour lequel il avait été façonné. En France, le taux d'emploi des personnes âgées de 20 à 64 ans ayant le plus faible niveau de formation initiale est le plus bas des pays européens comparables et il a stagné à 55 % tout au long des 30 ans de politique d'allègements de cotisations concentrés au bas de la distribution des salaires.

### **Un lien défavorable entre notre modèle et le financement des projets risqués et innovants.**

La France a fait le choix historique de financer la protection des individus face aux principaux risques de l'existence (maladie, vieillesse, chômage, etc.) par la dépense publique, financée par des prélèvements obligatoires dédiés, ou par le budget général de l'Etat. Ce choix est assez partagé par les grands pays développés, il a l'avantage d'apporter une forte mutualisation du risque entre individus tout en assurant une ressource aussi dynamique que la croissance économique nationale.

La France se singularise néanmoins des autres grands pays européens par un degré plus important de socialisation de cette protection (avec une part de la dépense sociale dans le PIB plus importante), par une lisibilité moins affirmée entre ce qui relève du redistributif et ce qui relève du contributif, et par une préférence plus forte pour des logiques de financement par répartition ou redistribution, plutôt que d'investissement et de capitalisation.

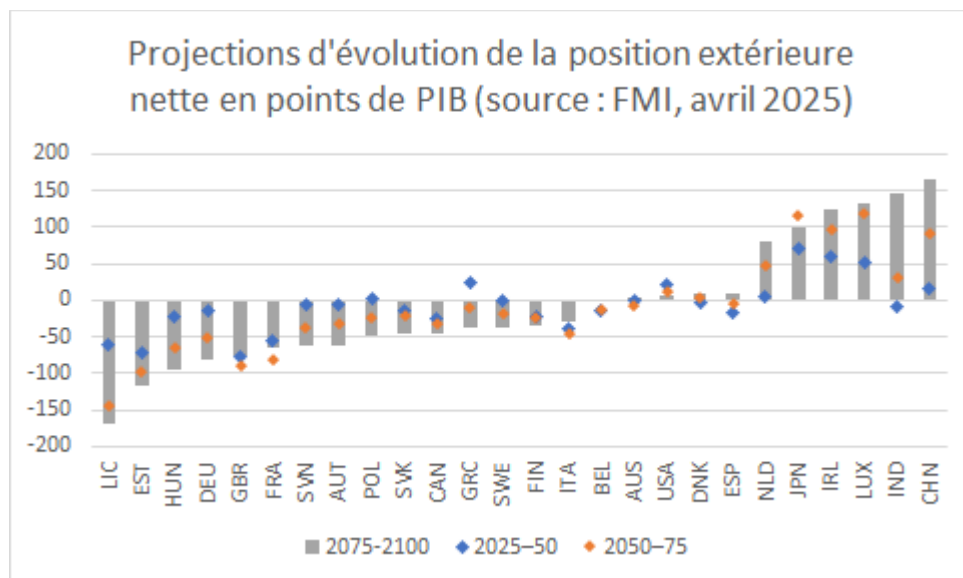
Ces choix de financement ont pour conséquence de contraindre une réallocation importante de la richesse générée par l'économie vers la dépense de protection sociale. Ainsi, le système de retraite conduit à allouer environ 14 points de PIB du revenu national aux pensions de retraites, un des niveaux les plus élevés de l'UE après l'Italie, ressource qui n'est donc pas disponible pour financer d'autres besoins dans l'économie.

Cette contrainte d'allocation de ressources au niveau macroéconomique joue d'abord au niveau microéconomique, c'est-à-dire au niveau de l'individu. La France se distingue ainsi par l'emprise singulièrement étendue sur l'échelle des salaires du financement de la protection sociale (plafond de 8 PASS pour la retraite complémentaire, de 4 PASS pour le chômage, cotisations déplafonnées pour l'assurance maladie, la famille et les retraites). Si l'on se concentre sur les cotisations contributives de retraite, au-delà d'un socle de salaire pour lequel la logique assurantielle est indiscutable, ce schéma de financement est équivalent pour le salarié à une épargne forcée, bloquée jusqu'à la retraite, prélevée jusqu'à des niveaux de salaires très élevés. Cette « épargne » forcée n'est pas disponible pour financer l'investissement dans l'économie : le salarié n'en dispose ni pour investir dans ses projets personnels, ni pour investir dans des entreprises, investissement qui pourraient dans les deux cas lui procurer (potentiellement) un rendement supérieur à celui de la répartition. Cette contrainte est d'autant plus dommageable qu'elle immobilise les ressources d'individus situés très haut dans l'échelle des salaires et susceptibles d'assumer une part de risque importante dans le financement de l'économie.

Compte tenu des besoins d'investissement de notre économie et de notre société, ces choix de financement méritent d'être interrogés sous l'angle de l'efficacité et des coûts d'opportunité qu'ils induisent par rapport aux schémas mis en place par des pays voisins.

### Un besoin de financement externe à anticiper

La France présente aujourd'hui une position extérieure nette de l'ordre de 23 % du PIB selon le dernier rapport de la Banque de France sur la balance des paiements et la position extérieure nette de la France de juillet 2025. Cela signifie que le total des engagements de la France vis-à-vis des autres pays est supérieur à celui des avoirs étrangers qu'elle détient. Les projections de position extérieure nette publiées en avril 2025 par le FMI font craindre une dégradation très forte de celle-ci, de l'ordre de 60 points de PIB supplémentaires au cours des décennies à venir, par rapport à son niveau récent.



Cette situation aura pour conséquence que le service de nos engagements nets envers l'étranger va constituer un prélèvement croissant sur le revenu national. Le déséquilibre actuel de la position extérieure nette ne s'est jusqu'à présent pas accompagné d'un prélèvement trop important sur notre économie car nous avons bénéficié d'un différentiel favorable de taux d'intérêt, et de revenus plus importants tirés de nos avoirs à l'étranger. Mais avec le renchérissement général des coûts de financement, et notamment celui de la dette publique française, le service de la dette étrangère va progressivement prélever une portion de plus en plus importante du revenu national, alors que nous devons faire face au vieillissement de notre population.

Dans d'autres pays, cette situation a été anticipée par la constitution d'une position extérieure nette positive qui génère des revenus pour l'économie lorsque celle-ci est touchée par le vieillissement de sa population. C'est notamment le cas du Japon dont la position extérieure nette est créditrice d'environ 75 % du PIB, ce qui lui procure 6,5 % du PIB chaque année en revenus tirés de l'étranger. Plus proches de nous, les Pays-Bas et l'Allemagne se rapprochent des niveaux de position créditrice du Japon. L'accumulation de capital étranger pour procurer à la France un supplément de revenu national quand elle sera confrontée au vieillissement et aux autres défis à venir mérite donc d'être étudiée.

## Des questionnements majeurs pour l'avenir

La protection sociale reste au cœur du modèle social français et les citoyens y demeurent profondément attachés. Pourtant, son avenir est fragilisé par l'ampleur des déficits et par l'effet cumulatif du vieillissement démographique. Face à cette dynamique, une refondation s'impose pour redéfinir à la fois ses missions et son financement.

Comment répondre à des besoins croissants en matière de retraites, de santé et de perte d'autonomie ? Faut-il réorienter le financement vers une logique plus large et plus « beveridgienne », appuyée sur l'impôt ? Comment renforcer la cohérence de la structure de financement entre cotisations contributives et solidarité nationale ?

Au-delà de ces choix institutionnels, les problématiques qui doivent être prioritaires pour reconstruire la viabilité de notre protection sociale sont nombreuses : la faible participation des seniors au marché du travail, une épargne faiblement investie, une productivité en berne, une structure de financement peu soutenable, l'impact potentiellement négatif du financement sur la croissance économique, la déconnexion croissante entre création d'emplois et rendement fiscal et social, un lien défavorable entre notre modèle de financement et le financement des projets risqués et innovants et enfin un besoin de financement externe à anticiper.